

Paul ASSAS

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix

46 boulevard de Cimiez, Résidence l'Alhambra 06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85

Fax, 04 93 81.64.41

**RAPPORTS
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPECIAL**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax, 04 93 81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames,

Messieurs les Membres de l'association,

Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FORUM JACQUES PREVERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Nous portons à votre connaissance la présence d'un poste d'acquisitions d'immobilisations significatif. Nous avons effectué les vérifications que nous avons jugées nécessaires à la bonne appréciation de ce poste.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice,
Le 22 juin 2023

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Documents annexés
Actif du Bilan
Passif du Bilan
Compte de Résultat
Annexes

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to ASSAS Paul, is written over a horizontal line.

Bilan Actif

		31/12/2022		31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions brevets droits similaires	15 894	14 917	976
	Fonds commercial (1)			1 492
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	106 177	99 797	6 380
	Autres immobilisations corporelles	243 049	207 088	35 961
	Immobilisations grevées de droits			9 389
	Immobilisations en cours			35 973
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	TOTAL (I)	365 120	321 803	43 317
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)			
	Créances usagers et comptes rattachés	25 982	9 220	16 762
	Autres créances	140 627		140 627
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	284 099		284 099
	Charges constatées d'avance	15 550		15 550
	TOTAL (II)	466 257	9 220	457 037
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)			
	Primes de remboursement des obligations (IV)			
	Ecarts de conversion actif (V)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		831 378	331 023	500 355
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation		
Réserves	321 990	279 723
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(62 054)	42 267
Total des fonds propres	259 936	321 990
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Droits des propriétaires		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	54 333	15 603
Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs	54 333	15 603
Total des fonds associatifs	314 269	337 592
Provisions		
Provisions pour risques		9 602
Provisions pour charges	17 204	9 951
Total des provisions	17 204	19 553
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	4 000	5 655
Sur dons manuels affectés		
Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés	4 000	5 655
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 449	10 026
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 567	69 909
Dettes fiscales et sociales	48 586	59 371
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 275	77
Produits constatés d'avance	66 006	51 083
Total des dettes	164 882	190 466
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	560 355	565 267
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(62 054,07)	42 267,11
(1) Dont à moins d'un an	164 882	190 466
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	549	

ENGAGEMENTS DONNES

CPECF COTE D AZUR CONSEIL

Compte de Résultat

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	2 295	818
	Prestations de services	85 144	46 349
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	886 985	893 154
	Dons	2 227	2 219
	Cotisations	64 085	33 999
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6 907	406
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 299	5 312
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits	6 010	11 470
	Total des produits d'exploitation	1 056 952	993 726
	Achats	12 286	12 891
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	571 079	568 044
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 737	5 274
	Rémunération du personnel	342 512	268 424
	Charges sociales	110 380	64 916
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	13 690	22 107
Charges financières	Dotation aux provisions		
	Autres charges	47 348	68 300
	Total des charges d'exploitation	1 104 031	1 009 956
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(47 079)	(16 230)
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 685	363
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	33	49
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 652	314
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(45 427)	(15 916)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Produits exceptionnels	9 602	
	Charges exceptionnelles	27 884	19 662
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(18 282)	(19 662)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	5 655	83 500
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 000	5 655
	TOTAL DES PRODUITS	1 073 894	1 077 589
	TOTAL DES CHARGES	1 135 948	1 035 322
	EXCEDENT ou DEFICIT	(62 054)	42 267
	PRODUITS		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Bénévolat	198 432	201 051
	Prestations en nature		
	Dons en nature	198 432	201 051
	CHARGES		
	Secours en nature	198 432	201 051
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	198 432	201 051

Compte de Résultat

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	2 295	818
	Prestations de services	85 144	46 349
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	886 985	893 154
	Dons	2 227	2 219
	Cotisations	64 085	33 999
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6 907	406
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 299	5 312
	Autres produits	6 010	11 470
Total des produits d'exploitation		1 056 952	993 726
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	12 286	12 891
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	571 079	568 044
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 737	5 274
	Rémunération du personnel	342 512	268 424
	Charges sociales	110 380	64 916
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	13 690	22 107
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	47 348	68 300
	Total des charges d'exploitation	1 104 031	1 009 956
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(47 079)	(16 230)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 685	363
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	33	49
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 652	314
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(45 427)	(15 916)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	9 602	
	Charges exceptionnelles	27 884	19 662
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(18 282)	(19 662)
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		5 655	83 500
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		4 000	5 655
TOTAL DES PRODUITS		1 073 894	1 077 589
TOTAL DES CHARGES		1 135 948	1 035 322
EXCEDENT ou DEFICIT		(62 054)	42 267
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat	198 432	201 051
	Prestations en nature		
	Dons en nature	198 432	201 051
	CHARGES		
	Secours en nature	198 432	201 051
	Mise à disposition gratuite de biens et services	198 432	201 051
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

L'association Forum Jacques Prévert a pour objet principal inscrit dans ses statuts l'accès à la culture pour tous.

Elle existe depuis 1972.

Elle partage son activité entre la mise à disposition de locaux et de personnel pour la pratique amateur, l'organisation de plusieurs festivals dans l'année, la diffusion de spectacles vivants .

Elle s'appuie sur une équipe de permanents et des animateurs encadrés par un directeur.

La commune met à sa disposition les locaux 1 rue des Oliviers à CARROS 06510.

Cette mise à disposition a donné lieu à valorisation que l'on retrouve dans le corps du compte de résultat dans les comptes 871000 et 861000 "contributions volontaires en nature" pour un montant de 201.051.€

Après avoir reçu le label 100%EAC de niveau régional, elle a acquit le statut de scène conventionnée d'intérêt national, qui est une reconnaissance au niveau national.

Les fonds dédiés font l'objet d'une annexe particulière jointe à cette plaquette.

Les comptes ont été établis selon les normes ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels, nouvelles dispositions concernant les organismes à but non lucratif applicables à compter du 01/01/2020.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et ont été établis selon les normes ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels, nouvelles dispositions concernant les organismes à but non lucratif applicables à compter du 01/01/2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **500 355** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 073 894** euros et un total **charges** de **1 135 948** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-62 054** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été

Règles et Méthodes Comptables

apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Sans objet.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des engagements sociaux

Les indemnités de fin de carrière ont été évalués selon la méthode des unités de crédits projetés (ou méthode du prorata des droits au terme) pour les cadres et non cadres.

Une plaquette détaillée a été remise pour justifier le montant arrêté au 31/12/2022 : 17204.10€

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
APPORT PRODUCTION TRAFFIC	3 155	3 155		
SUBVENTION TRAFFIC	2 500	2 500		
RENCONTRONS NOUS			4 000	4 000
TOTAL	5 655	5 655	4 000	4 000

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 13

APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames,

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Nice,
Le 22 juin 2023
ASSAS Paul
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Paul ASSAS', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.